

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL, TENUE LUNDI
16 JANVIER 2023 À 10h00 AU 15, RUE FORGET, BAIE-SAINT-
PAUL À LA SALLE DU CONSEIL ET À LAQUELLE SONT
PRÉSENTS LES CONSEILLERS (ÈRE) :**

XAVIER BESSONE
JEAN-FRANÇOIS MÉNARD
GASTON DUCHESNE

MICHEL Fiset
ANNIE BOUCHARD
GHISLAIN BOILY

Tous membres de ce Conseil et formant quorum sous la présidence du Maire
Monsieur Michaël Pilote.

MEMBRE ABSENT

Aucun

FONCTIONNAIRES PRÉSENTS

Monsieur Gilles Gagnon, directeur général
Monsieur Émilien Bouchard, greffier et agissant comme secrétaire de la
présente assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 10h00, M. le Maire Michaël Pilote, président de l'assemblée, ayant constaté
le quorum, procède à l'ouverture de la séance extraordinaire par un mot de
bienvenue.

23-01-001 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande au greffier Émilien Bouchard de faire lecture de
l'ordre du jour de cette séance extraordinaire ainsi que de l'avis de convocation
et du certificat de signification.

CONSIDÉRANT la distribution au préalable d'une copie de l'ordre du jour à
chacun des membres du Conseil municipal dans les délais et de la manière
impartie par la Loi ;

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour faite le greffier, Monsieur
Émilien Bouchard, séance tenante ;

**En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Ghislain
Boily, appuyé de Madame la conseillère Annie Bouchard et
unanimentement résolu :**

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté, à savoir :

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL

ORDRE DU JOUR
Séance ordinaire
LUNDI LE 16 JANVIER 2023 À 10 H 00
AU 15, RUE FORGET À BAIE-SAINT-PAUL
(SALLE DU CONSEIL)

Avis vous est par les présentes donné, par la soussignée, assistante greffière, de la susdite municipalité, qu'une séance ordinaire se tiendra le LUNDI 16 JANVIER 2023 à compter de 10h00 à l'endroit désigné, soit au 15, rue Forget à Baie-Saint-Paul (salle du Conseil).

Les sujets traités seront alors les suivants, à savoir :

A- OUVERTURE DE LA SÉANCE

B- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C- LECTURE OU DÉPÔT DES MINUTES

1. Adoption des procès-verbaux suivants :
 - a. Séance ordinaire du 11 juillet 2022
 - b. Séance ordinaire du 22 août 2022
 - c. Séance extraordinaire du 29 août 2022
 - d. Séance extraordinaire du 12 septembre 2022
 - e. Séance ordinaire du 12 septembre 2022
 - f. Séance extraordinaire du 11 octobre 2022
 - g. Séance extraordinaire du 31 octobre 2022

D- RÉGLEMENT

E- RÉOLUTIONS

ADMINISTRATION ET LÉGISLATION
SÉCURITÉ PUBLIQUE
VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
LOISIRS, PARCS ET CULTURE

F- AFFAIRES NOUVELLES – DÉLÉGATIONS – DEMANDES DIVERSES

G- PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

H- QUESTIONS DU PUBLIC

I- LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

DONNÉ EN LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL, CE 12^{eme} JOUR DU MOIS DE JANVIER DE L'ANNÉE 2023.

Françoise Ménard
Assistante-greffière

Adoptée unanimement.

LECTURE OU DÉPÔT DES MINUTES

23-01-02 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2022

CONSIDÉRANT la distribution au préalable d'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 11 juillet 2022 par le greffier à chacun des membres du conseil conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil déclare l'avoir reçu et en avoir pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Xavier Bessone, appuyé de Monsieur le conseiller Michel Fiset et unanimement résolu :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juillet 2022.

Adoptée unanimement.

23-01-03 **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AOÛT 2022**

CONSIDÉRANT la distribution au préalable d'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 22 août 2022 par le greffier à chacun des membres du conseil conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil déclare l'avoir reçu et en avoir pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Xavier Bessone, appuyé de Monsieur le conseiller Gaston Duchesne et unanimement résolu :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 août 2022.

Adoptée unanimement.

23-01-04 **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AOÛT 2022**

CONSIDÉRANT la distribution au préalable d'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 29 août 2022 par le greffier à chacun des membres du conseil conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil déclare l'avoir reçu et en avoir pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Ghislain Boily, appuyé de Monsieur le conseiller Michel Fiset et unanimement résolu :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 29 août 2022.

Adoptée unanimement.

23-01-05 **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2022**

CONSIDÉRANT la distribution au préalable d'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 12 septembre 2022 par le greffier à chacun des membres du conseil conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil déclare l'avoir reçu et en avoir pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Annie Bouchard, appuyée de Monsieur le conseiller Michel Fiset et unanimement résolu :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 septembre 2022.

Adoptée unanimement.

23-01-06 **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 12 SEPTEMBRE 2022**

CONSIDÉRANT la distribution au préalable d'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 12 septembre 2022 par le greffier à chacun des membres du conseil conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil déclare l'avoir reçu et en avoir pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Ménard, appuyé de Monsieur le conseiller Xavier Bessone et unanimement résolu :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2022.

Adoptée unanimement.

23-01-07 **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2022**

CONSIDÉRANT la distribution au préalable d'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 11 octobre 2022 par le greffier à chacun des membres du conseil conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil déclare l'avoir reçu et en avoir pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Ghislain Boily, appuyé de Monsieur le conseiller Michel Fiset et unanimement résolu :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 octobre 2022.

Adoptée unanimement.

23-01-08 **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 31 OCTOBRE 2022**

CONSIDÉRANT la distribution au préalable d'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 31 octobre 2022 par le greffier à chacun des membres du conseil conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil déclare l'avoir reçu et en avoir pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Fiset, appuyé de Monsieur le conseiller Ghislain Boily et unanimement résolu :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 31 octobre 2022.

Adoptée unanimement.

RÈGLEMENT

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

RÉSOLUTION

ADMINISTRATION ET LÉGISLATION

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

URBANISME

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

AFFAIRES NOUVELLES-DÉLÉGATION- DEMANDES DIVERSES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune intervention n'est faite de la part des membres du conseil.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question de la part du public.

Le greffier informe les membres du conseil du fait qu'il n'a reçu aucune question écrite de la part des citoyens.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

23-01-09 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les points inscrits ont tous été traités et qu'il y a lieu de procéder à la levée de la présente séance;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Madame la conseillère Annie Bouchard, appuyée de Monsieur le conseiller Xavier Bessone et résolu unanimement que la présente séance soit levée. Il est 10h05.

Adoptée unanimement.

Michaël Pilote
Maire

Émilien Bouchard
Greffier